

Jean de Léry. Un monde non cannibale est-il possible ?

Vincent Grégoire

DANS **SENS-DESSOUS** 2013/2 N° 12 , PAGES 75 À 94
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE L'ASSOCIATION PAROLES**

ISSN 1951-0519

DOI 10.3917/sdes.012.0075

Date de mise en ligne : 01/07/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-sens-dessous-2013-2-page-75?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'Association Paroles.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Jean de Léry. Un monde non cannibale est-il possible ?

Le pasteur calviniste Jean de Léry a directement vécu les deux grands bouleversements d'où est sortie l'Europe moderne : la rencontre avec les sauvages du Nouveau Monde et l'ensauvagement consécutif aux guerres de religion. La première de ces expériences est restituée dans l'Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil : Léry fait partie des volontaires envoyés par Calvin en 1556 pour renforcer la petite colonie française du Brésil (l'actuelle Rio). Cette colonie dirigée par Villegagnon est installée sur l'île Coligny (du nom de son commanditaire, amiral de la flotte royale et futur chef de file des protestants français). Assez vite, les relations se dégradent avec Villegagnon qui jette le masque et se révèle un despote doublé d'un catholique impénitent qui n'avait feint la conversion que pour obtenir le commandement de la colonie. La rupture est consommée lors d'une joute verbale spectaculaire à propos de l'eucharistie : s'agit-il de manger réellement le corps du christ ?

Villegagnon se révèle théophage, c'est-à-dire catholique. Les calvinistes quittent l'île et s'installent pour quelques mois sur la terre ferme où ils vont côtoyer les Indiens Tupinamba, qui pour leur part sont anthropophages mais dont la compagnie est moins désagréable. Ceux de ces calvinistes qui accepteront le « pardon » de Villegagnon et rejoindront l'île seront trahis par celui-ci et subiront le martyre par noyade : les guerres de religion ont commencé au Nouveau Monde. Les autres, plus prudents, comme Léry, reviendront par le premier bateau mais connaîtront une terrible famine lors du voyage. La seconde de ces expériences est relatée dans *l'Histoire mémorable de la ville de Sancerre* qui relate le terrible siège de cette cité protestante par l'armée catholique du général de La Châtre, et en particulier la famine endurée par les habitants, dont Léry faisait partie.

Dans les deux textes, tout se passe comme si, hanté par le spectre de l'anthropophagie, Léry écrivait pour conjurer un devenir cannibale du monde. Il est vrai qu'en la matière rien ne lui fut épargné : lors de son séjour chez les Tupinamba il fut le témoin curieux et pas si horrifié que cela, du cannibalisme de ses hôtes ; lors du voyage retour, on frôla le cannibalisme et la tentation en fut conjurée d'extrême justesse, non sans certains dérivatifs. Lors de la famine à Sancerre, un couple de parents dévora sa fillette morte de faim. À chaque fois, ce qui se joue est bien sûr la peur d'être mangé par l'autre mais aussi peut-être la peur de manger l'autre, le plus fragile. Cette peur est corrélée à un pouvoir : pouvoir de manger l'autre et pouvoir d'être mangé par l'autre, ce dernier pouvant être compris comme pouvoir de *se donner* à manger à l'autre « prenez et mangez... », ou encore de les faire se manger entre eux. Il n'y a donc pas d'un côté un monde civilisé et familier, étranger au cannibalisme, et de l'autre un nouveau monde sauvage dont l'anthropophagie marquerait l'altérité radicale voire l'inhumanité. Les deux mondes communiquent entre eux par un jeu de reflets et d'inversions qui, au bout du compte, les réunit sous un même et unique horizon.

L'anthropophagie américaine ne correspond de prime abord à rien de semblable en Europe. Et pourtant, c'est à son propos que Léry se livre à la plus grande entreprise de relativisation

mais une *relativisation paradoxale*. Le paradoxe est à multiples ressorts : Léry procède d'abord par universalisation : d'une certaine manière le cannibalisme est partout, y compris en Europe. Bien sûr, dans ce cas, il ne s'agit pas d'un cannibalisme *réel* mais *symbolique*. Dans les campagnes françaises, n'habille-t-on pas le cochon en homme avant de le tuer ? L'usure, le prix exorbitant des denrées alimentaires, ne sont-ils pas des manières de sucer le sang du peuple ? N'y a-t-il pas là un cannibalisme généralisé ? Et tant qu'à faire, le cannibalisme réel est peut être moins grave que le symbolique, marqué d'une forme d'innocence. De plus, il fait moins de victimes. Le sauvage est moins inhumain que le civilisé.

Le cannibalisme en forêt

Les situations de famine nous montrent au demeurant que les Européens sont eux aussi capables de cannibalisme réel. On pourrait considérer qu'ici le procédé d'universalisation/relativisation n'est guère efficient puisqu'il compare un cannibalisme conjoncturel et relevant de l'exception avec un cannibalisme structurel et relevant de la norme. La balance du jugement, dans ce cas, serait plutôt en faveur des Européens rendus cannibales par nécessité et instinct de survie. La nécessité alimentaire pourrait servir d'excuse. Or, telle n'est pas du tout la démarche de Léry qui s'évertue précisément à diaboliser les cas en question, à les soustraire à la nécessité vitale et à montrer que leur moteur ultime n'est pas la faim (en tout cas pas la faim de l'estomac). Là encore, le cannibalisme rituel des Indiens est somme toute plus acceptable. Non pas parce qu'il serait, lui, alimentaire, mais précisément parce qu'il ne l'est pas du tout. La dimension nutritionnelle ne saurait constituer une excuse au cannibalisme, elle est au contraire la faute par excellence. La véritable inhumanité serait là : manger pour assouvir sa faim.

Dans les campagnes françaises, n'habille-t-on pas le cochon en homme avant de le tuer ? L'usure, le prix exorbitant des denrées alimentaires, ne sont-ils pas des manières de sucer le sang du peuple ? N'y a-t-il pas là un cannibalisme généralisé ?

En tout cas, ce va-et-vient entre l'Europe et l'Amérique rend très mouvantes un certain nombre de frontières. Tout d'abord, celle entre barbarie et civilisation : ainsi il n'est pas impossible que l'horreur de la boucherie cannibale révèle en retour l'horreur de toute boucherie. À défaut de relativiser le cannibalisme, le rapprochement ne marque-t-il pas du signe de la barbarie toute consommation carnée ? Peut-être aussi, de manière plus subtile, le scandale ne réside-t-il pas tant dans le fait de manger de la chair que dans le fait de manger un animal que l'on a élevé, un animal domestiqué : la frontière passerait alors non pas entre chair humaine et viande animale, ni entre viande et absence de viande, mais entre manger des animaux tués à la chasse et manger des animaux domestiques. Il y aurait, dans ce dernier cas, une dimension irréductiblement sacrificielle et

Donc, dans un premier temps, la dimension rituelle et religieuse du cannibalisme réintègre le cannibale dans l'humanité, mais, dans un second temps, elle fait ressortir ce qu'il peut y avoir de sacrificiel et donc d'archaïque, de primitif, dans le fait apparemment profane de tuer des animaux domestiques pour les manger.

rituelle dans la mise à mort, dimension peut-être absente de la chasse. Mais alors, comment situer l'anthropophagie dans cette configuration ? Eh bien justement, tous les voyageurs, et Léry singulièrement, ont noté qu'entre leur capture au combat et le moment de leur mise à mort, les prisonniers étaient littéralement domestiqués et même traités comme des membres privilégiés de la communauté, cela pouvant aller jusqu'à les doter d'une épouse. On voit donc que chez des peuples chasseurs-cueilleurs l'anthropophagie relèverait non pas de la chasse mais d'une manière d'élevage. Ce que confirme le fait que l'enfant éventuellement né de

l'union du prisonnier avec son « épouse » sera à son tour tué et mangé. Donc, dans un premier temps, la dimension rituelle et religieuse du cannibalisme réintègre le cannibale dans l'humanité, mais, dans un second temps, elle fait ressortir ce qu'il peut y avoir de sacrificiel et donc d'archaïque, de primitif, dans le fait apparemment profane de tuer des animaux domestiques pour les manger.

Quoi qu'il en soit, grande est l'insistance de Léry pour évacuer la dimension alimentaire de l'anthropophagie, c'est-à-dire pour la soustraire à la nécessité naturelle. Les deux maîtres mots ici sont ceux d'honneur et de vengeance. Ils constituent véritablement la seule thèse explicite de Léry sur le sens des pratiques américaines. Les deux termes sont d'abord employés pour caractériser les guerres indiennes : celles-ci n'ont pas pour but l'agrandissement territorial, ni l'enrichissement, que ce soit par le butin ou la rançon, mais la vengeance des parents et amis auparavant pris et mangés par l'ennemi. Il insiste sur le caractère invétéré de cette vengeance et sur l'impossibilité d'y mettre un terme : « leurs haines sont tellement invétérées qu'ils demeurent perpétuellement irrconciliables ». Du coup, toute clémence ne peut relever que de la lâcheté ou du mauvais calcul

puisqu'aussi bien il est de toute nécessité que l'ennemi épargné se retourne dès qu'il en aura l'occasion contre son « bienfaiteur ». Notons ici le caractère particulièrement retors de l'analyse et de la stratégie de Léry. D'une certaine manière, il fait ressortir la noblesse de l'Indien dont les motivations guerrières ne sont pas matérielles mais s'inscrivent dans une logique de l'honneur malheureusement oubliée en Europe. Mais d'un autre côté, le pasteur Léry ne peut approuver cette haine invétérée et il va lui trouver un écho européen, ce qu'il pense être la doctrine de Machiavel qui, selon lui, enseigne que les nouveaux services ne doivent jamais faire oublier les vieilles injures et qu'il faut toujours refuser le pardon. Cette doctrine, nous dit-il, a de nombreux adeptes en France pour son plus grand malheur. Ce qui est visé ici est le parti catholique dont on sait comment les protestants firent l'incarnation du machiavélisme. Machiavel et ses disciples « sont vrais imitateurs des cruautés barbaresques ». Noblesse d'un côté, cruauté barbare de l'autre. Dans les deux cas, la comparaison n'est pas à l'avantage des Européens.

Venons-en à la question du cannibalisme. Il s'inscrit dans le même registre de l'honneur et de la vengeance. Il s'agit de manger celui qui a mangé vos proches et nullement bien sûr de sa-

Venons-en à la question du cannibalisme. Il s'inscrit dans le même registre de l'honneur et de la vengeance. Il s'agit de manger celui qui a mangé vos proches et nullement bien sûr de satisfaire quelque besoin nutritif.

tisfaire quelque besoin nutritif. L'exécution et la consommation ne sont pas immédiates : « Dès qu'ils sont arrivés, ils sont non seulement nourris des meilleures viandes qu'on peut trouver, mais aussi on baille des femmes aux hommes (et non des maris aux femmes), même celui qui aura un prisonnier ne faisant point de difficulté de lui bailler sa fille ou sa sœur en mariage, [...] après les avoir engraisés, comme pourceaux en l'auge, ils sont finalement assommés et mangés ». Étonnante comparaison avec les pourceaux : étonnante si l'on pense au caractère non nécessaire d'un point de vue alimentaire de cet engraissement (d'autant qu'on les nourrit de viandes que l'on aurait plus de profit à manger directement); plus justifiée si l'on pense comme nous le suggérons plus haut au caractère sacrificiel de toute mise à mort d'un animal que l'on a élevé. Le jour de l'exécution, on voit le prisonnier jouer un rôle très actif dans la cérémonie. Même s'il n'ignore pas « qu'il doit être dans peu d'heures assommé, emplumassé qu'il sera, tant s'en faut qu'il en soit contristé, qu'au contraire, sautant et buvant, il sera des plus joyeux ». Attaché par des cordes au milieu du corps, il est ensuite exhibé dans tout le village gardant la tête haute et haranguant l'assemblée, « se vantant de ses prouesses passées » et s'adressant à ceux qui le tiennent lié pour leur dire qu'il a traité de même leurs parents : « il dira à l'un, j'ai mangé de ton père, à l'autre, j'ai assommé et boucané tes frères ». Dans un crescendo d'exaltation, il poursuit en déclarant avoir pris et mangé tant des leurs qu'il ne peut plus les compter et enfin leur promet la vengeance de la part des siens. Un tel mépris affiché de la mort est lui aussi compris de manière ambivalente par Léry : l'idée qui s'impose est celle de la haute vertu de l'Indien, de sa noblesse face à la mort, qui fait contraste avec la bassesse de trois Portugais qui dans la même situation supplièrent en vain leurs bourreaux de les épargner, n'obtenant autre chose en retour que mépris et raillerie. Léry a vraiment pour intention de faire ressortir la vertu de l'Indien en notant qu'il ne faut pas confondre son courage avec de l'inconscience ou avec une non-connaissance de la mort qui l'écarterait de l'humanité : « Encore que ces nations barbares

craignent fort la mort naturelle, néanmoins tels prisonniers s'estimant heureux de mourir ainsi publiquement au milieu de leurs ennemis, ne s'en soucient nullement. » Mais il reste une ambivalence : ce haut degré de vertu n'est pas dénué d'une dimension quasi diabolique, comme l'illustre l'exemple invoqué tout de suite après par Léry ; celui d'une femme à qui il parla au moment où elle allait être mise à mort pour lui suggérer de prier (son propre dieu) pour le salut de son âme. Elle répondit en se moquant de lui, « fut assommée et mourut de cette façon. » Le courage est ici rejet de Dieu. Toujours est-il qu'en ce qui concerne l'honneur, l'Indien peut en remonter à l'Européen.

Léry voit bien par ailleurs que ce cannibalisme a une dimension religieuse. Tout d'abord, ce qui est décrit est bien une communion sanglante, au sens où toute la communauté participe au festin de chair humaine, à tel point que les rations sont dérisoires et n'ont, pour le coup, aucune valeur nutritive. La dimension collective se double d'une dimension cérémonielle ; la consommation de caouin (alcool issu de racines mâchées par des vieilles) dont Léry avait auparavant précisé qu'elle était toujours séparée de celle des aliments solides. Donc, derrière les apparences de beuverie sauvage, il y a un code bien précis. On ne mange rien lorsqu'on boit du caouin (au contraire de ce qui se fait avec le vin en Europe), sauf de la chair humaine. Autre élément de rite : celui qui exécute la mise à mort doit ensuite se livrer à un certain nombre de gestes de scarification qui relèvent de la purification. Enfin, il faut être attentif au contenu de la débauche de paroles à laquelle donnent lieu ces cérémonies : celui qui va être mangé explique qu'il a auparavant mangé un nombre incalculable de proches de ceux qui vont le manger. Littéralement, la communauté se réapproprie ses défunts en incorporant par ingestion celui qui les a auparavant déjà incorporés. Cela est bien suggéré par la parodie d'intégration sociale du prisonnier qui doit précéder son supplice et, en particulier, par son étrange « mariage » avec une jeune femme du groupe. Léry décrit la mise en scène

Donc, derrière les apparences de beuverie sauvage, il y a un code bien précis. On ne mange rien lorsqu'on boit du caouin (au contraire de ce qui se fait avec le vin en Europe), sauf de la chair humaine.

de l'affliction de la « veuve » devant le corps de son « époux » supplicié. Il évoque des larmes de crocodile et il est difficile de trouver cas plus appropriés pour cette expression : « Sitôt que le prisonnier aura été ainsi assommé, s'il avait une femme [...] elle se mettant auprès du corps fera quelque petit deuil [...] car suivant vraiment ce qu'on dit que fait le crocodile : à savoir que, ayant tué un homme, il pleure auprès avant que de le manger, aussi après que cette femme aura fait ses tels quels regrets et jeté quelques feintes larmes sur son mari mort, si elle peut elle sera la première qui en mangera. » S'il arrive que la veuve soit enceinte, l'enfant une fois né sera nourri et engraisé jusqu'à ce que devenu « grandelet » il soit à son tour mangé, y compris par sa mère. Là encore, Léry se garde bien de parler de pure barbarie même si le terme est présent : il comprend que chez les Tupinamba la filiation passe par le père et que l'enfant dévoré

On sait que Montaigne, dans Des Cannibales, a plus encore que Léry insisté sur la dimension verbale du rite, relativisant ainsi radicalement la barbarie des Indiens au point de diluer ou de contourner ce qui, tout de même, est le cœur du problème : l'ingestion réelle de chair humaine.

n'est pas un membre de la communauté mais bien un ennemi. Rien de purement alimentaire dans cette affaire et pourtant ce qui est troublant est l'analogie avec l'élevage qui nous ramène à la dimension sacrificielle de ce dernier évoquée plus haut. Mais revenons sur l'orgie de paroles qui précède la mise à mort. Nous en avons vu le contenu : il s'agit, tel que Léry le conçoit, d'inscrire symboliquement le meurtre et le festin dans la logique de la vengeance perpétuelle. Mais nous pouvons aller plus loin. Le prisonnier non seulement n'est

pas passif, non seulement ne se défile pas, mais il est un acteur central de son propre supplice. Il s'offre littéralement à manger. Mais n'est-il pas celui qui auparavant a mangé et assimilé les membres du groupe qui s'apprêtent à le dévorer : ce faisant les convives vont donc manger leurs propres parents. Au fond, ce qu'il leur dit est : « prenez et mangez, ceci est le corps des vôtres, ceci est votre corps !.. » Où l'on voit que l'exocannibalisme est au fond un endocannibalisme. D'une certaine manière, l'ingestion du défunt n'est-elle pas la forme la plus parfaite de sépulture ? On sait que Montaigne, dans *Des Cannibales*, a plus

encore que Léry insisté sur la dimension verbale du rite, relativisant ainsi radicalement la barbarie des Indiens au point de diluer ou de contourner ce qui, tout de même, est le cœur du problème : l'ingestion *réelle* de chair humaine. Avec Montaigne, la relativisation est une déréalisation. Si tout le monde est cannibale, personne ne l'est. L'intérêt de la lecture de Léry est de rester hanté par la question de l'ingestion réelle et par la dimension criminelle (diabolique dans son langage) que peuvent avoir les pratiques indiennes. Léry relativise le cannibalisme sans pour autant cesser de le questionner. Il le fait, nous l'avons vu, par métaphorisation : exploitation, vampirisation du peuple ; par soupçon sur la religion catholique qui mange la chair réelle de l'agneau de Dieu ; par analogie avec l'ingestion des animaux : bœuf et surtout cochon ; par les faits : les cas liés aux famines, rares certes, mais inquiétants.

Nous reviendrons sur les cas de famine, mais auparavant, il est important de comprendre que le cannibalisme des Indiens n'est pas monolithique dans le texte de Léry : les Tupinamba eux-mêmes ont parfois des pratiques déritualisées lorsque la haine les aveugle (Léry parle de carnages et de boucheries) et, en leur sein, il y a les vieilles gourmandes, sortes de sorcières qui lèchent la graisse dégoulinant des boucans. En ce sens, il relève quand même de la barbarie, pas au sens relatif où chacun est le barbare de l'autre, mais au sens où il existe des pratiques qui sous quelque angle qu'on les prenne sont inhumaines. Par ailleurs, les Ouétacas, peuple voisin des Tupinamba, font preuve de bestialité dans leur anthropophagie. Il y a dans cette réalité un reste, quelque chose qui résiste à l'interprétation, mais il faut remarquer que jamais il n'est question de quelqu'un qui mangerait de la chair humaine uniquement pour faire taire sa faim. La gourmandise des unes, la rage haineuse des autres constituent une démesure, une *hubris* par rapport au code rituel et sacrificiel, mais la véritable inquiétude de Léry réside dans l'idée que la chair humaine puisse être un aliment comme un autre.

Le cannibalisme en bateau

À peine quitté le Brésil, la famine sur le bateau ramène la question. Léry semble tout mettre en œuvre pour montrer, ou du moins pour suggérer, que même dans de telles extrémités le cannibalisme nutritionnel n'est pas le résultat mécanique et nécessaire de l'épuisement des vivres. Même là, il veut y voir une autre logique, diabolique celle-là et non naturelle. Il demande ainsi au cours du récit : « Et pour le dire en un mot, qu'est-ce aussi que nous n'eussions mangé, ou plutôt dévoré en telle extrémité ? Car de vrai, pour nous rassasier, souhaitant les vieux os et autres telles ordures que les chiens traînent par-dessus les fumiers : ne doutez pas si nous eussions eu des herbes vertes, voire du foin, ou des feuilles d'arbres (comme on peut avoir sur terre) que tout ainsi que bêtes brutes ». On envisage donc ici la

La gourmandise des unes, la rage haineuse des autres constituent une démesure, une hubris par rapport au code rituel et sacrificiel, mais la véritable inquiétude de Léry réside dans l'idée que la chair humaine puisse être un aliment comme un autre.

pire extrémité sans qu'il soit question de chair humaine. Et pourtant, quelques pages plus loin, nous lisons : « [...] cela rend les personnes non seulement farouches mais aussi engendre une colère laquelle on peut bien nommer espèce de rage [...] l'expérience fait mieux entendre un fait, ce n'est point sans cause que dieu en sa loi menaçant son peuple s'il ne lui obéit de lui envoyer la famine, dit expressément qu'il fera que l'homme tendre et délicat [...] en l'extrémité de

la famine deviendra néanmoins si dénaturé qu'en regardant son prochain, voire sa femme et ses enfants d'un mauvais œil, il appétera d'en manger [...] durant notre famine en mer nous étions si chagrins qu'à peine pouvions nous nous parler l'un à l'autre sans nous fâcher, voire... sans nous jeter des œillades et regards de travers accompagnés de mauvaises volontés touchant cet acte barbare ». Nous avons là un étonnant dédoublement de l'extrême : brouter de l'herbe comme des bêtes brutes d'un côté, manger de la chair humaine de l'autre, un peu comme si l'on avait un processus naturel d'un côté et une logique surnaturelle (avec intervention divine et/ou diabolique de l'autre). Quand la famine pointe, la menace est double et il semble bien que pour Léry la seconde version soit plus à craindre que la première. Si

bien qu'on peut se demander si c'est de la mort ou du cannibalisme qu'il faut rendre grâce à Dieu d'avoir protégé les passagers. Voyons maintenant le processus de la famine et ce qui s'y joue, à la fois de déshumanisation et de résistance de l'humain : que reste-t-il quand il n'y a plus rien à manger ?

Après l'épuisement des réserves commence la transformation en nourriture de ce qui au départ ne relève pas de cette catégorie ; transformation en deux sens : par le regard ou par le geste. Par le regard : il faut d'abord accepter de regarder, de voir comme de la nourriture ce que l'habitude ou la sensibilité ne présente pas comme telle. Ainsi, en raclant les bacs à pain, on recueille un mélange de miettes, de crottes de rats et de vers que l'on peut servir en une espèce de bouillon ; mais on peut également consommer la chair des guenons et perroquets embarqués pour être montrés ou offerts en Europe. Dans le premier cas on surmonte le dégoût et dans le second on passe de la contemplation à la consommation. Mais, plus troublant, voilà deux animaux qui entretiennent une proximité importante avec l'homme : le singe par son anatomie et certains de ses comportements ; le perroquet par son aptitude à proférer des paroles. Voilà des animaux essentiellement mimétiques, des animaux qui, au contact de l'homme, imitent ce dernier, s'humanisent en quelque sorte. Les manger n'est donc pas totalement anodin en ce qui concerne la possibilité ou la tentation cannibale, mais justement Léry se garde bien de le suggérer. Transformation par le geste : vient le temps des cuirs, à commencer par les boucliers en peau de tapir. Il s'agit de boucliers utilisés par les Indiens lors des cérémonies de mise à mort des prisonniers : par métonymie cette fois, le spectre du cannibalisme continue de planer mais là encore c'est non dit, peut être même impensé.

Intervient alors une considération un peu décalée car presque gastronomique sur la meilleure manière de préparer ce cuir : il est meilleur grillé que bouilli. Considération assez discrète ici, mais qui, dans le récit du siège de Sancerre, laissera place à un

quasi traité de gastronomie pour temps de famine. Sont également mangés collets de maroquin et cuirs de souliers, puis cornes de lanternes et chandelles, faits qui donnent occasion à Léry de noter une analogie avec ce

que relate Flavius Joseph à propos du siège de Jérusalem. Le récit de famine et de cannibalisme renvoie toujours à un autre récit, comme s'il fallait produire une attestation. Ici, outre le fait que les mêmes aliments sont consommés, les deux récits racontent la manière dont ils sont l'objet d'une spéculation marchande effrénée et donc de pratiques s'apparentant à l'usure. Deux remarques s'imposent : souvenons-nous d'abord que l'usure a été définie comme une forme de cannibalisme pire que celle des Indiens. La famine, loin d'effacer ce vice social, ne fait au contraire que le solliciter davantage. Par ailleurs, si la dénonciation de l'usure renvoie à un vieux fond antisémite européen, dont Léry participe incontestablement, la référence au siège de Jérusalem relève en même temps d'un processus d'identification sous la plume du protestant Léry. Les juifs de Jérusalem sont aux Romains ce que les protestants sont aux catholiques (cela deviendra patent lors du siège de Sancerre). Léry signale ensuite la mort d'un canonnier qui avait été vu mangeant crues les tripes d'un perroquet ; tous les cuirs étant mangés « jusqu'au coffre des bahuts », on en vient à chasser les rats et les souris eux-mêmes affamés et courant partout à la recherche de nourriture. Ils font eux aussi l'objet d'un commerce et sont mangés bouillis à l'eau de mer. Leurs tripes et boyaux sont plus appréciés qu'à terre membres de moutons.

Cette mort d'un simple membre d'équipage, si on la met en regard de ce qui a été dit sur les échanges marchands durant la famine, laisse à supposer, mais Léry n'en dit rien, que tout le monde sur le navire n'a pas le même accès au peu de nourriture qui circule : le fait qu'il ait été vu mangeant des tripes de perroquet crues donne à penser qu'il était plus affamé que d'au-

tres. Cela est confirmé par l'anecdote du quidam ramassant des pattes de rat jetées par un contremaître : même en situation extrême, le contremaître mange le morceau de choix et le quidam se contente des restes. Il s'en régale au demeurant, puisqu'ayant fait griller ces pattes de rat, il déclare n'avoir jamais mangé ailes de perdrix si savoureuses. Léry termine la relation de cette famine en mer par un dernier épisode riche de significations que l'on peut difficilement croire involontaires : il explique que lui-même, pressé par la faim, en est venu à tuer le perroquet qu'il avait conservé vivant comptant l'offrir à Coligny. Son grand regret est de l'avoir fait juste avant que le navire n'atteigne la terre, donc pour rien. La famine s'ouvre et se clôt avec des perroquets, et Léry de souligner son regret d'avoir sacrifié le sien en indiquant qu'il « proférait *comme un homme* ». On retrouve, en plus explicite, la troublante évocation mentionnée plus haut. Souvenons-nous aussi de la manière dont le captif des Tupinamba dans la forêt amazonienne devient un proférateur de paroles au moment de sa mise à mort, paroles de vengeance qu'il répète mécaniquement un peu comme un perroquet. On découvre par ailleurs un Léry qui a su garder par-devers lui un animal vivant alors même que certains de ses compagnons d'infortune mouraient de faim ; constat ambivalent puisque, d'une part, on peut y voir une forme de recel égoïste de nourriture en pleine famine, mais, d'autre part, le volatile était un présent, un don destiné à Coligny : en le conservant, Léry le soustrayait aux échanges dont on a vu le caractère spéculatif et usuraire sur le navire. La logique du don prime sur celle du profit. D'ailleurs, le perroquet est partagé par Léry avec quelques-uns de ses amis, sans contrepartie monétaire. Ultime épisode, lorsque les côtes de Bretagne sont en vue, le moment est venu de rendre grâce à Dieu pour la délivrance et c'est à ce moment que le maître du navire « dit tout haut » que si les côtes n'étaient pas apparues, il avait résolu pour le lendemain « non pas de jeter au sort, comme quelques-

Léry termine la relation de cette famine en mer par un dernier épisode riche de significations que l'on peut difficilement croire involontaires : il explique que lui-même, pressé par la faim, en est venu à tuer le perroquet qu'il avait conservé vivant comptant l'offrir à Coligny.

uns ont fait en telle détresse, mais sans dire mot, d'en tuer un d'entre nous pour servir de nourriture aux autres » Étonnant aveu à voix haute d'un acte non accompli et qui s'il l'avait été se fut accompli en silence. Outre ce contraste, voire cette contradiction interne à l'énoncé, on note le contraste entre la mise à mort muette sur le navire et la mise à mort bavarde dans la forêt. L'absence de mots dénote sans doute la dimension innommable de cet « acte barbare » lorsqu'il est réduit à sa dimension alimentaire. Léry poursuit en expliquant de manière très contournée que lui-même n'eut sans doute pas été choisi vu son état de maigreur plus accentué que celui des autres. Conjurant la crainte d'être mangé semble ici plus important que d'avoir échappé à la tentation de manger la chair humaine. En fait, la restitution de cet aveu inutile du maître du navire est en revanche assez utile pour Léry puisqu'elle lui permet de glisser en passant au lecteur qu'il était au moins autant sinon plus atteint par la famine que les autres occupants du navire. Et son perroquet n'y a rien changé.

L'aveu du maître de navire suggère à Léry l'évocation d'un épisode presque contemporain concernant cette fois un retour de Floride en 1563. « Il y en eut qui mangèrent la chair, et burent le sang tout chaud d'un de leurs compagnons, nommé Lachere (sic), lequel, peu auparavant avait été retiré d'une île où son capitaine l'avait confiné, et où il eut mieux valu pour lui qu'il fût mort ». On voit ici que la victime choisie n'a pas été tirée au sort puisque l'homme avait déjà fait l'objet d'une grave sanction suspendue. Il était donc en sursis. Mais quel intérêt d'évoquer cela ? Il semble que si l'homme ne s'était pas appelé Lachere, Léry ne l'eut sans doute pas mentionné. Mais là c'est trop tentant : qui manger sinon Lachere ? Il nous dit non sans humour que le capitaine et les occupants du navire n'avaient pas le choix : il fallait manger Lachere.

Le cannibalisme en ville

Attachons-nous maintenant au second témoignage de famine dans son *Histoire mémorable*, chap. X. Il en fait d'emblée la plus dure jamais vécue par des hommes, comparable à celle de Samarie, dans l'Ancien testament, « où les mères mangèrent leurs enfants », au siège de Jérusalem raconté par Flavius Joseph où, là aussi, une mère « femme honorable, occit et mangea le propre fruit de son ventre » ; il cite encore ce qui advint lors du siège de Numance par Scipion et autres histoires semblables.

Toutes ces histoires « ne seront plus révoquées en doute, et ne mettront les hommes en plus grande admiration que celle-ci ». Autrement dit, le témoignage de Léry, exceptionnel par son contenu (il surpasse en horreur les précédents), parvient du même coup à authentifier rétrospectivement les précédents : non, ils n'étaient pas le fruit d'une imagination débordante ou d'une mémoire déformée, puisque Léry a vu de ses yeux une réalité pire encore à Sancerre.

Voici les étapes du processus de la famine : au mois de mars 1573, alors que les vivres commencent à se raréfier, un cheval tué accidentellement est débité et mangé par des vignerons et manouvriers qui font savoir qu'ils n'ont jamais trouvé chair de bœuf meilleure ; en avril, on tue un âne trouvé bon par ceux qui en mangèrent et dont le foie, préparé avec des clous de girofle, fut trouvé comme un foie de veau. En un mois, tous les ânes furent tués puis on passa aux chevaux dont Léry compare les qualités gustatives de la viande avec celles des ânes et des bœufs. Le Conseil de la ville, alarmé par la puanteur et la putréfaction, décide de contrôler l'abatage et la vente de chevaux en l'intégrant à la boucherie ordinaire. Le cheval remplace le bœuf. Cela n'empêche pas le marché noir. Vient le tour des chats, qui disparaissent en moins de quinze jours. Puis les rats, les taupes et les souris. « Il n'y avait queue, patte, ni peau de rat qui ne fut soudainement recueillie pour servir de nourriture à une grande multitude de pauvres souffreteux ». Pas de considération culinaire ici, mais il s'agit de la nourriture des pauvres. En revanche, « aucuns trouvaient les rats rôtis merveilleusement bons, mais encore étaient-ils meilleurs à l'étuvée ». Vient le tour des chiens, dont on fait commerce de la chair la trouvant fort bonne, « faisant aussi grand cas des têtes, pieds, fressures et ventres cuits aux épices et aux herbes que de têtes de veaux, de cabris et d'agneaux. Les cuisses de lévriers rôties étaient trouvées tendres et mangées comme râbles de lièvres, mais principalement les petits chiens de lait étaient tenus pour marçassins et petits faons. »

Mais là c'est trop tentant : qui manger sinon Lachere ? Il nous dit non sans humour que le capitaine et les occupants du navire n'avaient pas le choix : il fallait manger Lachere.

Toute perspective de secours prochain s'étant évanouie, le Conseil décide de « mettre hors les portes, parties du menu peuple déjà fort atténué. » Le peu de pain produit est rationné entre ceux qui restent à l'intérieur des murs. Il faut comprendre que les pauvres, déjà décimés par la famine (à la différence de ceux qui peuvent manger du rat rôti ou des cuisses de lévrier), sont condamnés à errer entre les murs de la ville et les tranchées des assiégeants qui les tirent à vue. Léry, si prompt à condamner le cannibalisme des marchands et usuriers qui sucent le sang du peuple, relate sans état d'âme cette décision dont il fut partie

Léry a vu les oreilles mangées, la langue cuite et prête à l'être, les cuisses jambes et pieds dans une chaudière avec vinaigre épices et sels, la poitrine fendue et ouverte...

prenante. On en vient ensuite à manger les cuirs de bœufs, de vaches, peaux de moutons et autres. Il décrit avec force détails les manières de les apprêter : ou bien rôties sur le grill comme tripes, ou bien, pour ceux qui avaient de la graisse, en fricassée ou en pâté. Certains en mettaient à la vinaigrette. Les peaux de veaux étaient les plus délicates, mais on mangea aussi des peaux de chevaux, de chiens et d'autres

animaux « inusités pour manger ». Les oreilles d'ânes se révélèrent meilleures que celles des pourceaux. Toutes ces préparations doivent être précédées d'un jour ou deux de trempage dans de l'eau souvent renouvelée. Cette méthode, nous dit Léry, était ignorée de lui et des occupants du navire au retour du Brésil, où elle aurait pu être mise à profit pour le cuir de tapir. On voit qu'il y a de rapides progrès dans les méthodes culinaires pour temps de famine et Léry note à plusieurs reprises que ces situations extrêmes stimulent l'inventivité. Les prix s'envolant et les stocks commençant à s'épuiser, « les plus subtils et ingénieux commencèrent à tâter et essayer du parchemin » et le succès fut tel « que non seulement les peaux de parchemin blanc furent mangées mais aussi les lettres titres des livres imprimés et écrit en mains ne faisant difficulté de manger les plus vieux et anciens de cent à cent vingt ans ». Là aussi, il y a des recettes : les faire tremper, les racler, les faire bouillir jusqu'à ce qu'ils soient attendris. On peut ensuite les fricasser comme tripes ou les apprêter avec herbes et épices ou les graisser et les faire griller sur des charbons. Et Léry de nous livrer cette fas-

cinante description : « J'en ai aussi vu manger où les caractères imprimés et écrits en main apparaissaient encore, et pouvait-on lire dans les morceaux qui étaient au plat tous prêts à manger », image saisissante et donnant beaucoup à penser que celle de ces pages, de ces écrits, littéralement dévorés. Différents objets techniques (licols, poitrails, croupières, harnais, ceintures, etc.) contenant du cuir sont défaits, découpés et mangés. Les herbes des jardins sont apprêtées de toute façon : ainsi des choux sont farcis de grains de verjus et de toutes sortes de menues graines. Les plus pauvres, eux, « usaient et mangeaient indifféremment de toutes sortes d'herbes et racines sauvages, même arrachaient les racines de ciguë dont plusieurs de ceux qui en mangèrent devinrent enflés, s'empoisonnèrent et moururent ». Au début de juillet, nombreux sont ceux qui ne mangent plus de pain et ne vivent que d'herbes. On essaie de faire du pain de paille et de faire de la farine avec des coquilles de noix ou même avec des ardoises. Les quelques chevaux gardés pour l'extrémité sont tués et leurs morceaux vendus à prix d'or. On fait des andouilles de leurs tripes, aussi bonnes qu'andouilles de porc, et du boudin de leur sang avec un peu d'herbes. Léry se livre à ce moment à une diatribe contre la cupidité insatiable de ceux qui pratiquent de tels prix, les traitant de sangsues et se réjouissant qu'ils aient été pillés et rançonnés après la reddition de la ville. Pendant ce temps, les pauvres chassés hors les murs de la ville ne peuvent franchir les lignes ennemies. Ils sont tués ou refoulés. N'ayant pour se nourrir qu'herbes et limaces, ils « meurent drus par les vignes ».

Intervient ensuite le terrible épisode, point d'orgue de ce récit pour Léry, de la petite fille dévorée par ses parents, le couple Potard, incités par la vieille Philippe. Léry a vu les oreilles mangées, la langue cuite et prête à l'être, les cuisses jambes et pieds dans une chaudière avec vinaigre épices et sels, la poitrine fendue et ouverte... « Je fus si effrayé et éperdu que toutes mes entrailles en furent émues ». Il précise que le cannibalisme des sauvages d'Amérique n'avait pas suscité en lui une telle terreur. Lors du procès, les parents et la vieille confessent le fait mais nient avoir provoqué la mort de l'enfant dans le dessein de la manger : la mère raconte qu'après la mort de la petite elle l'a enveloppée d'un linge et est partie en ville pensant l'enterrer à son retour. C'est une fois revenue qu'elle a trouvé le corps découpé, la tête et la langue déjà en train de bouillir dans un pot. Reprochant cela à son mari, celui-ci lui explique avoir été convaincu par la vieille, laquelle lui avait dit que ce serait dom-

mage de mettre pourrir cette chair en terre, d'autant que le foie pouvait guérir son enflure. Léry précise qu'il fut reconnu par les juges que le couple avait reçu l'aumône d'un potage d'herbe et que la faim ne pouvait expliquer l'acte. La vieille mourut le lendemain de son arrivée en prison et fut enterrée, mais lorsque la sentence fut prononcée elle fut déterrée et son corps traîné sur une claie jusqu'au lieu du supplice. Voilà de nouveau Léry confronté à un cannibalisme réel, quinze ans après son expérience américaine, mais cette fois-ci dans une société où il est considéré comme un crime. On sent cependant Léry mal à l'aise avec la sévérité de la sentence. Il invoque un précédent à Abbeville, en 1438, pour relativiser la rigueur du tribunal de Sancerre et explique que, sans un coup d'arrêt exemplaire, « la famine croissant les soldats et le peuple ne se fussent pas seulement adonnés à manger les corps morts de mort naturelle, mais qu'on se fut tué l'un l'autre pour se manger ». Il faut donc empêcher un cannibalisme alimentaire qui, une fois enclenché, n'aurait plus de limite, mais également montrer que même les cas avérés ne sont pas alimentaires. Ici, nous pouvons nous arrêter sur le rôle de la vieille. C'est elle qui a, en quelque sorte, perverti le couple, s'inscrivant dans un schéma qui est typiquement celui de la sorcellerie. Nous avons bel et bien affaire à une sorcière : le procès et la sentence sont sans ambiguïté à ce propos. Et pourtant, Léry se garde d'employer le terme et justifie la sentence par l'enjeu mais aussi, en ce qui concerne Potard et sa femme, par la considération « de leur méchante vie passée ». En ce qui concerne la vieille, il dénie évidemment toute validité

à sa théorie du foie de petite fille qui guérirait de l'enflure, et s'en remet pour une explication rationnelle de son comportement à la « vraie » médecine, « je laisse cette dispute aux médecins ». Cela ne l'empêche pas de s'inscrire à son insu sans doute dans tout un courant de stigmatisation des vieilles femmes caractérisant l'Europe de l'époque et dont la chasse aux sorcières constitue l'aspect le plus spectaculaire. Ce thème des vieilles gourmandes de chair humaine installe une passerelle entre l'ancien et le nouveau monde. « J'ai observé étant avec les sauvages américains que les vieilles femmes de ces pays-là sont beaucoup plus friandes appétant et souhaitant de manger de la chair humaine, que les hommes ni que les jeunes femmes et enfants. » Leur avidité contrarie la solennité des cérémonies et une fois la chair sur le boucan on les voit tourner autour pour lécher la graisse qui dégoûte le long des bâtons. Les vieilles sont les mêmes partout. Leur appétit dangereux pousse à la transgression du tabou alimentaire des uns et perturbe les rituels (solennité) des autres. Dans les deux cas, un code culturel est perturbé. La menace qu'elles représentent est celle de manger de la chair humaine par goût et par faim. À l'appui de cette interprétation, on peut invoquer la manière dont Léry enchaîne immédiatement dans son récit sur l'anecdote suivante : « dès le vingt-cinquième de juin un quidam pressé de faim me demanda à Sancerre, s'il ne ferait point mal et n'offenserait dieu de manger en cette extrême nécessité de la fesse d'un homme qui avait été tué laquelle lui semblait si belle. Cette demande me sembla si odieuse que le laissant au scrupule et remords de sa conscience, je lui alléguais les bêtes pour exemple et les loups qu'on dit qui ne se mangent l'un l'autre ». Même les animaux, même les loups ne se mangent pas au sein de la même espèce. Quoi qu'il en soit de la vérité de cette allégation, ce qui importe est l'usage qu'en fait Léry : manger de la chair humaine pour se nourrir est impossible. D'ailleurs, la manière dont il parle de la belle fesse laisse entendre que la motivation du jeune homme est au moins autant de la lubricité que de la faim.

Quoi qu'il en soit de la vérité de cette allégation, ce qui importe est l'usage qu'en fait Léry : manger de la chair humaine pour se nourrir est impossible.

Il poursuit et termine en mentionnant le sort des pauvres qui avaient été mis hors de la ville. Il nous apprend qu'il y eut

plusieurs vagues d'expulsion, et que les malheureux « ne pouvant passer les tranchées et forts des assiégeants (lesquels ne les empêchaient pas seulement mais en tuaient plusieurs, blessaient et renvoyaient les autres à grands coups de bâtons) demeurant dehors et ne pouvant ni ne voulant rentrer à la ville, mangeaient et vivotaient des bourgeons des vignes, de mûres des haies, d'escargots, de limaces rouges et d'herbes sauvages et après avoir languï la plupart moururent entre lesdites tranchées et le fossé de la ville. Mais entre autres choses pitoyables on trouva les corps d'un vigneron et de sa femme, morts auprès l'un de l'autre dans les vignes et deux de leurs enfants auprès qui criaient et pleuraient. Le plus jeune n'était âgé que de six semaines... » Le fait de placer ce cas juste après ceux du couple Potard et de la vieille, et du jeune homme voulant manger la fesse d'un mort, en fait un contre-exemple invalidant la théorie selon laquelle la nécessité physiologique pourrait expliquer et justifier le cannibalisme. Sinistre hommage du pasteur et conseiller municipal Léry à ces pauvres, mis avec sa bénédiction hors des remparts de la ville, comme si l'on avait toujours besoin qu'il y ait des pauvres pour sauver quelque chose du monde.

Vincent Grégoire